

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :	
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL)	
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	
Adresse : N° Rue ...	
Commune Cannes	
Code postal 06414	
Nature des activités	
.....	
Qualification :	

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 <i>Pipistrellus nathusii</i> Pipistrelle de Nathusius	Destruction d'un gîte potentiel, sous un pont (retrait du pont)
B2 <i>Pipistrellus pygmaeus</i> Pipistrelle pygmée	
B3 <i>Pipistrellus pipistrellus</i> Pipistrelle commune	
B4 <i>Pipistrellus kuhlii</i> Pipistrelle de kuhl	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input checked="" type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input checked="" type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude écologique	<input checked="" type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input checked="" type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input checked="" type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input checked="" type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Sécurité des personnes : Cette action est l'une des 47 actions prévues au Programme d'Actions de Prévention des Inondations Cannes-Lérins, signé le 27 mai 2021. Cet aménagement combiné à la création de l'ouvrage de rétention de Carimaï (Action 6-3 du PAPI complet) et aux travaux prévus sur la petite Frayère (7-5a et 7-5b du PAPI complet) en amont du quartier ont pour finalité la suppression quasi-totale de tous les débordements impactant le quartier Bocca, à Cannes, pour une crue centennale (plus de 5 500 habitants mis hors d'eau).			
Suite sur papier libre			

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Une cavité artificielle est identifiée sur l'un des ponts ; Elle pourrait être utilisée par certains chiroptères (groupe des pipistrelles) en transit ou en période estivale ; son utilisation reste à confirmer.

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale ¹ Préciser..... :

Formation continue en biologie animale ² Préciser :

Autre formation ³ Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : ..hiver 2022 ou 2023

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Départements Alpes-Maritimes

Cantons :

Communes Cannes

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos ¹

Mesures de protection réglementaires ²

Mesures contractuelles de gestion de l'espace X

Renforcement des populations de l'espèce ³

Autres mesures ⁴ Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : ...L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction sont présentées dans le dossier de demande de dérogation. En particulier pour les chiroptères, les mesures suivantes seront prises :

R1 - Phasage des travaux et calendrier

R2 - Horaires d'intervention et conditions

R11 - Aménagement de gîtes favorables aux chiroptères sur un ouvrage d'art

R15 - Dispositif de remise en état des habitats naturels et insertion paysagère

R16- Plan de gestion du site post-travaux

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : ..

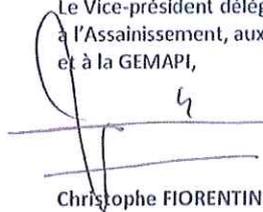
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Suivi par un écologue durant la phase chantier ; Suivi après travaux pendant 10 ans au pas de temps suivants : Année N+1, N+2, N+3, N+6, N+10 ; Un compte rendu des suivis sera systématiquement envoyé à la DREAL pour mutualisation des données.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à . Cannes.....
le .. 10 JAN 2022 ..
Votre signature

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président délégué
à l'Assainissement, aux Eaux Pluviales
et à la GEMAPI,



Christophe FIORENTINO

